

REVUE DE PRESSE



01 OCTOBRE 2019
> 14 OCTOBRE 2019



Le village fait école



Une fructueuse étape pour des élus curieux et intéressés.

Arrivés en bus face à la mairie, une vingtaine d'élus des communautés de communes Moselle et Madon et des Terres toulaises ont fait une halte à Velle. Après des étapes à Avrainville et Lagney, ils ont visité les réalisations originales et innovantes en milieu rural sous la conduite de Déborah Debraine-Juttel, chargée d'études CCMM, et de Camille Lamellière et Bonnacini pour le CAUE. Et dans ce domaine, Velle

fait figure de village pilote pour ses appartements intergénérationnels avec salon et équipements partagés, son espace de coworking et le projet en cours d'étude d'un bâtiment choyé par un groupe d'élèves de l'école d'architecture de Nancy.

Accueillis salle Chepfer par Evelyne Mathis, maire, la séance a commencé par une projection de la genèse de toutes ces opérations avant une balade des élus sur les sites concernés.

Débriefing courant octobre

Des échanges fructueux autour du montage et du financement de ces réalisations montrant qu'il est possible, malgré la morosité ambiante, de dynamiser un village de 300 âmes tout en assurant des recettes pérennes aux générations futures.

Le débriefing aura lieu, en interne, courant octobre sous la forme d'un atelier ; les visiteurs du jour pourront ainsi évaluer si ces belles réalisations sont transposables dans les autres lieux en fonction de l'environnement, des contraintes financières et de l'accessibilité en termes de transports des futurs candidats.



COMMUNES

CCMM

Terrain dégradé : un compromis entre élus et occupants

Fin août, les gens du voyage quittaient le terrain de foot de Méréville après trois semaines d'occupation. Ils avaient alors laissé les lieux - et plus particulièrement la pelouse - dégradés à cause du passage des véhicules. Un compromis a été trouvé entre élus et occupants avant le dépôt de plainte.



Le stade retrouve sa pelouse verte ravivée.

Les dégâts causés par le passage des caravanes et véhicules des gens du voyage entrés en toute illégalité sur le stade de Méréville, L'Est républicain en avait déjà fait part dans ses colonnes du 26 août.

Revirement de situation la semaine dernière : le pasteur Jessy Clément a pris attache avec le maire.

Ils se sont rencontrés en mairie avant que la plainte ne soit déposée, suite au constat de gendarmerie de Neuves-Maisons sur le site. Plainte en concertation avec le commandement des services de gendarmerie de Nancy, et dossier suivi de près par la préfecture tout au long de l'occupation.

710 € de dédommagement

Au cours de la rencontre, Robert Césari a exposé les faits au pasteur, en soulignant que globalement l'occupation des lieux s'était bien passée, nettoyage inclus.

Le souci résidant sur l'état de la pelouse : partiellement dégradée, il s'est avéré que la somme versée en compensation de 210 € était un tantinet sous évaluée.

Après négociations, le pasteur, qui n'a pas voulu laisser planer une part d'ombre sur la communauté, a remis 500 € sur la table, soit au total 710 € en tout et pour tout, pour trois semaines d'occupation, eau, électricité. La benne à déchets de 15 m³ a été mise à disposition et prise en charge par la Comcom.

« Plus de peu que de mal »

Juste après le départ des caravanes, les autorités avaient constaté des dégradations dues aux passages des véhicules. Les élus ont alors fait appel à un pépiniériste local pour réaliser un devis. Verdict : plus de peu que de mal. Suite aux récentes averses, l'herbe repousse et est à nouveau plus verte, les bandes de roulement s'estompent. Le spécialiste propose de reboucher les aspérités en régaland le sol, foisonner celui-ci, apport de nouvelle terre et avec un engazonnement partiel. Concrètement, l'entraînement des joueurs de foot a déjà pu reprendre. Les prochains matchs devraient se dérouler sur une pelouse en bon état. Mais pour éviter que cela ne se reproduise, le maire a décidé de faire poser des blocs de granit afin de bloquer l'entrée.

La passation des baux de pêche en étang est en cours

Plusieurs points ont été votés en conseil municipal.

Emploi

La création d'un poste de contractuel en remplacement de Vanessa Mathieu est actée. L'accueil d'une apprentie en alternance pour le CAP-AEPE, la signature du contrat d'apprentissage et la demande d'une subvention auprès de l'État est acté.

Exploitations d'eaux vives

Demande de modification des conditions de réaménagement de l'exploitation du Jard suite à un arrêté préfectoral de juillet 2018, qui confirme la présence de castors. La passation de baux avec l'association des pêcheurs pour droits de pêche aux étangs du Breuil et du Moulin est en cours. Au 1^{er} janvier 2020 deux baux, d'une durée de 9 ans, seront signés.

Les autres points

La convention de partenariat avec la CCMM et la médiathèque de Flavigny a été approuvée.

Le CM donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 399 € à l'association familles rurales pour l'acquisition de climatiseurs. Attribution d'une subvention de 800 € à l'AFR pour le spectacle de la St Nicolas. Attribution à l'association FLAV'danse d'une subvention de 700 €.

Le rapport de gestion XDEMAT a été approuvé.

Le conseil donne son aval pour le cadeau de départ de Vanessa Mathieu, à hauteur de 170 €.

La décision modificative concernant la vente de terrain à M.Brune est approuvée.

Le maire et le conseil s'opposent à la réorganisation programmée de la suppression des trésoreries de St-Nicolas et Neuves-Maisons et de l'encaissement des ventes de bois par l'ONF et non la DGFIP.

Travaux au cœur du village : réception parfaite



Alain Kremer et Eric Flechen lors de la réception des travaux.

Les travaux rues Edmond-Pintier et du Val Fleurion ont commencé en janvier. Ils se sont terminés fin août. Riverains et usagers de la traversée du village sont ravis.

La réception des travaux pour l'aménagement des voiries et l'enfouissement des réseaux rue Edmond-Pintier et rue du Val Fleurion a eu lieu en présence du bureau d'études MP2I et de la communauté de communes de Moselle et Madon.

Réalisés par l'entreprise LOR TP, adjudicataire du marché, sous la houlette d'Eric Fleschen, conducteur de travaux, et en lien avec le 1^{er} adjoint au maire, Alain Kremer, ces travaux, commencés en janvier, ont été menés à bien et terminés fin août. Riverains et usagers de la traversée du village sont ravis.

Les conditions de circulation s'en trouvent nettement améliorées, grâce au rétrécissement de la chaussée pour réduire la vitesse, à la remise aux normes du trottoir permettant aux scolaires, plus particulièrement de l'emprunter en toute sérénité et au plateau surélevé du carrefour pour plus de visibilité.

Plusieurs types de travaux se sont succédé depuis janvier : remise à neuf de l'éclairage public (économie de puissance grâce à des ampoules led de 35 W au lieu de 150) et des réseaux secs de la chapelle Notre-Dame-des-Mineurs jusqu'au carrefour et du tapis depuis le carrefour jusqu'à la mairie.

Tout cela pour un coût de 410.750 € (lot 1 voiries) et de 198.906 € (lot 2 enfouissement). Des subventions sont attendues, l'une de 25 000 € du Conseil département et l'autre de 40.000 € de la DETR (dotation d'équipement des territoires communaux).

Les plans du cimetière en cours de réalisation

Cession de terrains de l'Association foncière. Achat de la parcelle ZD 184 correspondant au chemin d'accès à la déchetterie verte au prix d'un euro symbolique et achat de la parcelle ZC 201 destinée à l'aire de jeux au prix de 1.200 € (une abstention).

Bail de l'association des pêcheurs. Bénédicte Florentin en charge des associations propose de renouveler le bail de l'association des pêcheurs pour une durée de 5 ans au prix annuel de 23 €. Accepté par le conseil.

Coupes de bois. Le conseil fixe la destination de l'exercice 2020, vente en bloc et sur pied parcelle n°6.a1. En cas d'adjudication infructueuse, les coupes pourront être vendues à l'amiable, de même que les lots de faible valeur ; vente des futaies de la coupe façonnées de la parcelle n°14, essences

diamètre minimum 35 cm chêne et hêtre ; cession de bois de chauffage à l'unité du produit des autres bois aux habitants sur les parcelles n°11.i et 14.

Cartes cadeaux. Le conseil décide d'acheter quatre cartes cadeaux d'une valeur de 30 € l'unité et une carte cadeau d'une valeur de 50 € auprès de La Poste, soit un total de 170 €. Ces cartes cadeaux sont destinées à être remises à certaines occasions telles que stagiaire, ou agent remplaçant.

Bulletin municipal 2019. Marie-Thérèse Beurnel, en charge de l'élaboration du bulletin, précise qu'elle a fait appel, comme l'an passé, à Guy Renaudin chargé de trouver le financement auprès des entreprises locales. Les tarifs d'insertion de publicité sont fixés à : 1/8 de page, 55 € ; 1/4 de page, 75 € ; 1/2 page, 120 € ; 1 page, 300 € ; page intérieure, 200 €. La rémunération de Guy Renaudin sera de 420 €.

Plans du cimetière. Geodatis va élaborer un plan pour un montant de 4.680 €.

Contrat de l'agent de l'agence postale. L'agent en place a déjà signé 3 CDD d'une année chacun. Le CM valide le prochain contrat d'une durée de 3 ans avec un temps hebdomadaire de 16h.

Photocopieur. Achat d'un appareil neuf pour 5.212 € HT à Est multicopie.

Mercredi 09 octobre 2019 / Chaligny

L'accueil de loisirs géré par les Francas de Meurthe-et-Moselle

L'éducation et l'action éducative va prendre une place beaucoup plus importante au sein des mercredis récréatifs et des vacances. En effet, la gestion de ces deux activités est passée dans les mains des Francas, une association dont c'est le cheval de bataille.

Depuis le 1^{er} octobre, la commune de **Chaligny** a confié la gestion des mercredis récréatifs et des vacances à l'association départementale des Francas.

L'objet associatif des Francas, leur champ d'intervention privilégié, est l'éducation et l'action éducative pendant et à partir du temps libre des enfants.

Une formation en permanence pour les salariés

« Ce qui va changer pour nous, c'est le dynamisme de cette association, ainsi que les ressources tant pédagogiques qu'humaines qu'elle possède, précise la directrice, Nathalie Grégoire. Le partenariat avec les Francas est une véritable opportunité de proposer des activités de loisirs de qualité. »

La richesse de cette association, c'est aussi la possibilité pour les salariés de se former en permanence sur des thématiques actuelles, comme l'accueil et la prise en charge d'un enfant en situation de handicap, la citoyenneté et de pouvoir échanger avec d'autres directeurs sur les pratiques en accueil de loisirs.

Les accueils sont proposés de 7 h 30 à 18 h 30 tous les mercredis, ainsi que pendant les vacances (sauf Noël) et se déroulent, comme d'habitude à l'ancienne école maternelle du Centre, en face de la mairie.

Tous les documents administratifs et les démarches d'inscription se font auprès de Nathalie Grégoire par téléphone au 07 61 50 20 55 ou par mail à n.gregoire@francas54.org

Samedi 12 octobre 2019 / Méréville

Rentrée littéraire à la médiathèque

A l'écoute de Bérénice, libraire

La rentrée littéraire à la médiathèque a eu lieu la semaine dernière. Bon nombre de « livrophiles » sont venus écouter avec attention Bérénice. La libraire au Hall du livre à Nancy a présenté quatre livres savamment choisis sur 584 romans sortis à la rentrée : Amazonia de Patrick Deville, livre d'actualité suite aux récents incendies en Amazonie, mais là, il s'agit d'un somptueux carnaval littéraire dont le principe est une remontée de l'Amazone et la traversée du sous-continent latino-américain ; Les Simples de Yannick Grannec, roman historique et coup de cœur de la rentrée ; De Pierre et d'os, de Bérengère Cournut, roman qui nous plonge dans le destin solaire d'une jeune femme eskimo ; et Miss Islande, roman d'amour d'Ava Ólafsdóttir, sur la liberté, la création et l'accomplissement, un texte profondément solaire.

Dimanche 13 octobre 2019 / Richardménil

Au fil du conseil municipal

Après avoir fait adopter le PV de la dernière séance, le maire a soumis à son conseil un ordre du jour en 6 points : ? Modification d'emploi d'un agent d'entretien.

Règlement intérieur de la Maison du temps libre pour la mise à disposition gratuite d'une salle communale en vue des prochaines élections.

Classement des voies et réseaux du Vert Village dans le domaine public.

Frais de déplacement des élus en vue du Congrès des maires.

Subvention exceptionnelle à l'Union familiale.

Réalisation d'un parking pour les parents d'élèves de l'école maternelle durant le chantier du centre bourg.

Tous les points ayant été approuvés, le maire a levé la séance après avoir répondu à quelques questions diverses.
